

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

ANNEE 1961 N° 40 /PR-SGCM

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi N°60-36 du 26 Novembre 1960 portant constitution de la République du Dahomey;

VU le décret N°381/PCM du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

DECRET

de l'intérim ARTICLE 1er : Mr. Bertin BORNA, Ministre de la Fonction Publique et du Travail est chargé de l'intérim du Ministère des Finances et du Budget pendant la durée de l'absence de Monsieur Alexandre ADANDE.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

AMPLIATIONS :

PR	15
SGCM	3
Tous Ministères	12
JORD	1
AN	2

[Signature]
PORTO-NOVO, le 8 FEVRIER 1961